

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel :

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Jean-François BELIVENT – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-101: AJOUT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Concernant les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, il convient de procéder rapidement à leur actualisation, afin qu'ils soient en conformité avec la réglementation en vigueur.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider l'ajout à l'ordre du jour du point «Actualisation des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'ajout du point «Actualisation des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane », à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel :

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jean-François BELIVENT – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

*Arrivée de Madame Georgina MURRAY*

N°2016-102 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2016

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Le procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2016 est soumis à l'approbation des délégués communautaires

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

*Arrivée de Monsieur Jean-François BELIVENT*

N°2016-103 : DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET PRINCIPAL

*Rapporteur : Daniel SOULADIE*

Considérant les crédits prévus à hauteur de 25 492 €, en dépenses de fonctionnement du Budget Principal, au compte 6281 « Concours divers », pour l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au Syndicat Mixte « Lot Numérique », au titre de l'année 2016,

Considérant l'appel de participation reçu du Syndicat Mixte « Lot Numérique », pour un montant total de 24 385,69 €, selon trois titres de recettes distincts compte tenu de la répartition sur deux budgets (principal et annexe) et de natures différentes (fonctionnement et investissement),

Considérant que les titres de recettes émis par le Syndicat Mixte « Lot Numérique » induisent une répartition de la dépense, comme suit, au Budget Principal de la Communauté de Communes Quercy Bouriane :

- une subvention de 7 517,27 €, à comptabiliser en section de fonctionnement, à l'article 657358,
- une subvention exceptionnelle de 3 253,70 €, à comptabiliser en section de fonctionnement, à l'article 6748,
- une subvention d'équipement de 13 614,72 €, à comptabiliser en section d'investissement, à l'article 204172,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°4 au Budget Principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, comme suit :

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6281 Concours divers	24 387,00 €			
65-657358 Subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités - Autres groupements		7 518,00 €		
67-6748 Autres subventions de fonctionnement exceptionnelles		3 254,00 €		
023 Virement à la section d'investissement		13 615,00 €		
<b>Total</b>	<b>24 387,00 €</b>	<b>24 387,00 €</b>		

### Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				13 615,00 €
20-204172 Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux - Bâtiments et installations		13 615,00 €		
<b>Total</b>		<b>13 615,00 €</b>		<b>13 615,00 €</b>

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-104 : DECISION MODIFICATIVE N°5 - BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la dépense de réparation imprévue concernant la zinguerie du Multiservice viande de St Germain du Bel Air,

Considérant, en conséquence, la nécessité de prévoir des crédits complémentaires, à hauteur de 1 800,00 €, à l'article 615221 « Entretien et réparations - Bâtiments publics » du Budget Annexe Multiservice viande,

Considérant que ces crédits peuvent être apportés par subvention du Budget Principal qui dispose des crédits suffisants à l'article 615221 « Entretien et réparations - Bâtiments Publics »,

Il est proposé d'adopter les décisions modificatives n°5 au Budget Principal et n°1 au Budget Annexe Multiservice viande, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, comme suit :

### Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-615221 Entretien et réparations - Bâtiments publics	1 800,00 €			
67-6748 Autres subventions de fonctionnement exceptionnelles		1 800,00 €		
<b>Total</b>	<b>1 800,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>		

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**Budget Annexe Multiservice viande - Section de fonctionnement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
77-774 Subventions exceptionnelles				1 800,00 €
011-615221 Entretien et réparations - Bâtiments publics		1 800,00 €		
<b>Total</b>		<b>1 800,00 €</b>		<b>1 800,00 €</b>

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-105 : DECISION MODIFICATIVE N°6 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus initialement à l'opération n°102 « Travaux Voirie 2016 », à hauteur de 330 000,00 € pour le programme de travaux 2016,

Considérant le programme de travaux engagé pour un montant total de 337 310,34 € TTC,

Considérant que dans le cadre de ce programme pluriannuel de travaux de réfection de la voirie, la Commune du Vigan a souhaité réaliser des travaux supplémentaires, initialement prévus en 2017, pour un montant estimé de 24 143,55 € HT,

Considérant la délibération n°2016-006-001 du Conseil Municipal du Vigan en date du 8 septembre 2016 approuvant le programme de réfection de la voirie 2016, d'un montant total de travaux de 63 536,75 € HT, et décidant le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Quercy Bouriane, d'un montant de 24 143,55 €,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°102 sont insuffisants, compte tenu des travaux supplémentaires engagés,

Considérant que la recette induite par le versement du fonds de concours de 24 143,55 € permet d'abonder les dépenses sur l'opération n°102,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°6 suivante, afin de procéder au vote des crédits nouveaux nécessaires, à hauteur de 24 143,55 €, à l'opération n°102 « Travaux voirie 2016 », en section d'investissement du Budget Principal :

### Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21- 21751- 102 - Réseaux de voirie-Travaux Voirie 2016		24 143,55 €		
13-13141-102 – Subventions d'équipements transférables- Communes membres du GFP				24 143,55 €
<b>Total</b>		<b>24 143,55 €</b>		<b>24 143,55 €</b>

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-106 : DECISION MODIFICATIVE N°7 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la délibération de ce jour validant le démarrage des études de programmation pour définir le projet de rénovation de la piscine intercommunale de Gourdon,

Considérant qu'aucun crédit budgétaire n'a été initialement prévu lors du vote du budget par l'assemblée délibérante réunie le 11 avril 2016,

Considérant la nécessité d'ouvrir une nouvelle opération d'investissement et de prévoir des crédits pour les dépenses du marché de programmation, de levés topographiques et autres frais divers, pour un montant total estimé de 55 000,00 €,

Considérant que les crédits prévus aux opérations n°76 « Plan Accessibilité Voirie Espaces Publics », à hauteur de 27 000,00 €, et n°59 « Office de Tourisme Intercommunal », à hauteur de 28 000,00 €, ne seront pas utilisés, et sont donc disponibles pour être virés à l'opération n°104 « Rénovation de la Piscine Intercommunale de Gourdon » nouvellement créée,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°7 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 55 000,00 €, depuis les opérations n°76 et n°59, vers l'opération n°104 « Rénovation de la Piscine Intercommunale de Gourdon » nouvellement créée, en section d'investissement du Budget Principal :

### Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
20-2031-76 Frais d'études - Plan Accessibilité Voirie Espaces Publics	27 000,00 €			
21-2135-59 Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Office de Tourisme Intercommunal	28 000,00 €			
23-2313-104 Rénovation de la piscine intercommunale de Gourdon		55 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>		

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-107 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la délibération 2015-151 du 30 novembre 2015, décidant l'étalement sur 10 ans de la charge financière afférente à l'indemnité de remboursement anticipé, d'un montant de 7 330,40 €, liée au refinancement du prêt relatif à la ZA de la Croix de Pierre, au Budget Annexe Lotissement ZAE,

Considérant que les crédits afférents à la comptabilisation des écritures d'amortissement 2016 n'ont pas été prévus au Budget Annexe Lotissement ZAE,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 au Budget Annexe Lotissement ZAE, afin de procéder au vote des crédits nouveaux nécessaires, à hauteur de 733,00 €, en recettes d'investissement et dépenses de fonctionnement, comme suit :

### Budget Annexe Lotissement ZAE - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
042-6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir		733,00 €		
023 Virement à la section d'investissement	733,00 €			
<b>Total</b>	<b>733,00 €</b>	<b>733,00 €</b>		

### Budget Annexe Lotissement ZAE - Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement			733,00 €	
040-4817 Charges à répartir sur plusieurs exercices - Pénalités de renégociation de la dette				733,00 €
<b>Total</b>			<b>733,00 €</b>	<b>733,00 €</b>

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-108 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2016 AU SYNDICAT MIXTE « LOT NUMERIQUE »

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Vu la délibération 2015-034 du 18 mars 2015 validant une modification des statuts de la Communauté de Communes, afin que celle-ci se dote de la compétence « Aménagement numérique »,

Vu la délibération 2015-110 du 8 juillet 2015 validant le principe de la création d'un Syndicat Mixte « Lot Numérique » ainsi que ses statuts, autorisant le transfert de la compétence « Aménagement numérique » du Département à ce Syndicat, et désignant Monsieur Stéphane MAGOT et Monsieur Daniel THEBAULT comme représentants titulaire et suppléant en son sein,

Vu la délibération 2016-004 du 10 février 2016 approuvant une modification des statuts du Syndicat Mixte « Lot Numérique », suite à l'exclusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors des membres adhérents,

Considérant l'appel de participation reçu du Syndicat Mixte « Lot Numérique », au titre de l'exercice 2016, pour un montant total de 24 385,69 €, se répartissant comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 7 517,27 € au budget principal du Syndicat, destiné à prendre en charge les dépenses à caractère général,
- une subvention de fonctionnement de 3 253,70 € et une subvention d'investissement de 13 614,72 €, au budget annexe du Syndicat, destiné à la réalisation du projet d'aménagement numérique,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le versement au Syndicat Mixte « Lot Numérique » des subventions telles que ci-avant exposées, pour un montant total de 24 385,69 €, au titre de l'exercice 2016,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à leur versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-109 : CHOIX D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Il est proposé de procéder au choix d'un établissement bancaire, pour le financement de l'opération d'investissement afférente aux travaux de voirie 2016, à hauteur de 180 000,00 €, à taux d'intérêt fixe, sur une durée de 9 ans.

Les offres reçues dans le cadre de la consultation sont présentées dans le tableau comparatif joint en annexe n°1.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de la Banque Postale, selon les principales caractéristiques jointes en annexe n°2, à savoir notamment un taux d'intérêt fixe de 0,52%, une durée de 9 ans, une périodicité mensuelle, un amortissement constant du capital, et une commission d'engagement de 400,00 €, pour le financement des travaux de voirie 2016, d'un montant de 180 000,00 €,
- autorise Madame la Présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-110 : CHOIX D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION D'UNE ANCIENNE ECOLE MATERNELLE POUR L'ACCUEIL D'UNE CRECHE ET D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

*Rapporteur : Daniel SOULADIE*

Il est proposé de procéder au choix d'un établissement bancaire, pour le financement de l'opération d'investissement afférente aux travaux de restauration d'une ancienne école maternelle pour l'accueil d'une crèche et d'un relais assistantes maternelles, à hauteur de 150 000,00 €, à taux d'intérêt fixe, sur une durée de 15 ans.

Les offres reçues dans le cadre de la consultation sont présentées dans le tableau comparatif joint en annexe n°1.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de la Banque Postale, selon les principales caractéristiques jointes en annexe n°2, à savoir notamment un taux d'intérêt fixe de 0,82%, une durée de 15 ans, une périodicité mensuelle, un amortissement constant du capital, et une commission d'engagement de 400,00 €, pour le financement des travaux de restauration d'une ancienne école maternelle pour l'accueil d'une crèche et d'un relais assistantes maternelles, d'un montant de 150 000,00 €,
- autorise Madame la Présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-111 : MATERIEL DE RECEPTION ANNEE 2016- CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Dans le cadre de l'application de sa compétence en matière de « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, au titre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme », la Communauté de Communes met en œuvre une prestation de fourniture et pose de matériels de réception auprès des associations du territoire communautaire.

Il est proposé de solliciter une participation de chaque association utilisatrice à hauteur de 50% du coût des prestations, la Communauté de Communes conservant les 50 % restant de la prestation à sa charge.

Ainsi, les contributions des associations utilisatrices seraient les suivantes, pour l'ensemble des prestations mises en œuvre durant l'année 2016 :

Association Lieu	Dates de la prestation	Coût de la prestation	Coût à la charge de l'association	Coût à la charge de la Communauté de Communes
Comité des Fêtes de Gourdon	du 24 au 27 juin 2016	768,00 €	384,00 €	384,00 €
Comité des Fêtes de Costeraste	Du 1 <sup>er</sup> au 3 juillet 2016	1 464,00 €	732,00 €	732,00 €
Comité des Fêtes d'Uzech- les- Oules	Du 30 au 31 Juillet 2016	1939,20 €	969,60 €	969,60 €
Comité des Fêtes des Vitarelles	Du 5 au 7 août 2016	1 358,40 €	679,20 €	679,20 €
Comité des Fêtes de Peyrilles	Du 6 au 7 août 2016	2 304,00 €	1 152,00 €	1 152,00 €
Comité des Fêtes de Beauregard	Du 13 au 14 août 2016	2 160,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Mairie de Soucirac	Le 15 août 2016	1 512,00 €	756,00 €	756,00 €
Comité des Fêtes de Payrignac	Du 20 au 22 août 2016	1 520,00 €	760,00 €	760,00 €
Comité des Fêtes de St-Germain-du-Bel-Air	Du 26 au 29 août 2016	1 903,20 €	951,60 €	951,60 €
Comité des Fêtes de Dégagnazes	Du 9 au 11 septembre 2016	3 072,00 €	1 536,00 €	1 536,00 €
<b>Total</b>		<b>18 000,80 €</b>	<b>9 000,40 €</b>	<b>9 000,40 €</b>

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les modalités de financement des prestations de fourniture et pose de matériels de réception, selon le tableau récapitulatif ci-avant proposé,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-112 : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL A TEMPS COMPLET AU SEIN DU SERVICE COMMUN URBANISME- ADS

Rapporteur : Nathalie DENIS

Lors de sa séance du 11 février 2015, par délibération n°2015-002, le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'un service commun « Urbanisme- Application du Droit des Sols » qui a débuté au 1er mai 2015 et a été opérationnel pour les communes utilisatrices au 1er juillet 2015.

Ainsi, 13 des communes membres de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane ont recours au service commun « Urbanisme Application du Droit des Sols », dans le cadre d'une convention de mise à disposition du service.

La convention de création du service commun Urbanisme – Application du Droit des Sols prévoyait 1,5 agents ETP pour l'instruction des autorisations d'Urbanisme.

Dans les faits, ce service est composé d'1 agent ETP chargé de l'instruction, et d'1 agent à raison de 0,20 ETP, chargé du suivi administratif et financier du service et de l'enregistrement des dossiers déposés.

Considérant l'article L.421-1a du Code de l'Urbanisme relatif à la fin de la délivrance des autorisations d'urbanisme au nom de l'État dans les communes dotées d'une carte communale, le service commun Urbanisme-ADS sera chargé à compter du 1er Janvier 2017 de l'instruction des certificats et autorisations d'urbanisme de 5 communes supplémentaires, Anglars-Nozac, Fajoles, Lamothe-Cassel, Saint-Clair et Soucirac, portant à 18 le nombre de communes utilisatrices du service.

Considérant que le service commun fonctionne actuellement avec uniquement 1 agent en charge de l'instruction des certificats et autorisations d'urbanisme, ce qui fragilise le service au vu des délais d'instruction d'une part, des congés annuels et éventuels arrêts maladie, d'autre part,

Considérant l'augmentation significative de 20 % des actes déposés, constatée du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2016,

Il convient pour ces différentes raisons de créer un poste de technicien territorial, à temps complet, pour assurer des missions d'instructeur ADS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, afin de pérenniser ce service et lui assurer un fonctionnement optimal.

L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Les charges liées à la masse salariale seront intégrées au budget du service commun. Un avenant à la convention de création du service commun « Urbanisme Application du Droit des Sols » sera formalisé pour acter les modalités de fonctionnement du service.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste de technicien territorial à temps complet pour assurer des missions d'instructeur au sein du service urbanisme-ADS, et ce dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-113 : MODIFICATION DE LA COMMISSION « FINANCES, COMMUNICATION ET ADMINISTRATION GENERALE »- ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT POUR LA COMMUNE DE GOURDON

*Rapporteur* : Marie-Odile DELCAMP

Suite à la démission de Monsieur Patrice Maury de ses fonctions de conseiller communautaire, il convient de le remplacer au sein de la Commission « Finances, communication et administration générale », dans laquelle il est membre.

Proposition est faite au Conseil Communautaire de désigner un nouveau membre au sein de la commission « Finances, communication et administration générale ».

La candidature de Monsieur Jean-Louis Constant est proposée au vote.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder à une élection à main levée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité élit Monsieur Jean-Louis Constant, comme membre représentant la Commune de Gourdon au sein de la Commission « Finances, communication et administration générale »

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-114 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA PREFECTURE DU LOT POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES

*Rapporteur : Patrick LABRANDE*

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

Le programme ACTES s'inscrit dans le cadre d'une démarche nationale de simplification et de modernisation de la gestion publique. ACTES, qui signifie « Aide au Contrôle de légalité dématérialisé », désigne le projet tendant à dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, des marchés publics et des flux comptables PES V2. La télétransmission présente les mêmes effets juridiques que la transmission matérielle.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane procède d'ores et déjà à la dématérialisation de ses marchés publics et à la télétransmission des flux comptables PES V2, par le biais de plates-formes sécurisées mais ne le fait pas encore pour les actes soumis au contrôle de légalité.

Pour les collectivités territoriales, leurs établissements publics locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, c'est la possibilité de :

- télétransmettre à la Préfecture à tout moment de la journée les actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés et délibérations avec leurs annexes, contrats, etc.) avec la possibilité d'annuler un envoi en cas d'erreur,
- recevoir en temps réel, l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire, sous réserve des formalités de publication et de notification.

Ces transmissions, afin de préserver leur valeur juridique, doivent être réalisées à l'aide de dispositifs sécurisés.

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la Communauté de Communes Quercy Bouriane souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- autorise Madame la Présidente à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Lot (jointe en annexe),
- autorise Madame la Présidente à faire appel, par voie de convention, à un prestataire homologué par le Ministère de l'Intérieur pour mettre en œuvre la dématérialisation des actes,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signature utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-115 : CONVENTION ENTRE LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT (CDG46) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES

*Rapporteur* : Patrick LABRANDE

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la Communauté de Communes Quercy Bouriane souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

Considérant que pour réaliser cette dématérialisation des actes, il convient de faire appel à un prestataire homologué par le Ministère de l'Intérieur,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG 46) a ouvert un service intitulé « Internet » qui propose la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Dans ce cadre, c'est le dispositif STELA, tiers de confiance homologué par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, qui permettra d'assurer la télétransmission des actes à la Préfecture du Lot. Un parapheur électronique sera également mis à disposition afin d'assurer la signature informatique des actes transmissibles.

Ce service est proposé par le CDG 46 selon les tarifs suivants :

- |  |  |
|--|--|
| - Forfait annuel de dématérialisation « administrative » : | 486,00 €,  |
| - Frais de déploiement initial du parapheur électronique : | 180,00 €,  |
| - Certificat RGS :   | 130,00 € la première année, puis 75,00 € la 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année (certificat valable trois ans). |

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Les modalités de cette procédure doivent être formalisées par la signature d'une convention avec la Préfecture du Lot pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la signature d'une convention d'adhésion au service « Internet » du CDG 46 (jointe en annexe).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion au service « Internet » proposée par le CDG 46 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable deux fois pour une période d'un an par tacite reconduction, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à désigner la (les) personne(s) responsable(s) de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signature utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-116 : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS/CCQB POUR LES PARCELLES A1904 ET A1210 DANS LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA CROIX DE PIERRE A GOURDON

*Rapporteur : Claude VIGIE*

Dans le cadre de la desserte électrique des parcelles A1474, A1209 et A1210, sur une partie desquelles s'est implantée la pépinière de Monsieur Delpy, dans la zone d'activités économiques de la Croix de Pierre à Gourdon, des travaux d'extension de réseau ont été réalisés par ERDF.

Ces travaux, réalisés en 2014, ont nécessité le passage de câbles électriques le long des parcelles cadastrales A1210 et A1904, appartenant à la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Ces parcelles sont destinées, à long terme, à accueillir une voie de desserte interne de la zone d'activités économiques, et les travaux réalisés par ERDF ont respecté l'emprise prévisionnelle d'implantation de la future voirie.

L'entreprise ERDF a rédigé une convention de servitudes (jointe en annexe) afin de pouvoir :

- établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 115 m ainsi que ses accessoires,
- établir si besoin des bornes de repérage,
- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations ou arbres qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages,
- utiliser les ouvrages et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de servitudes entre ERDF et la Communauté de Communes Quercy Bouriane sur les parcelles A1904 et A1210, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-117 : CONVENTION PORTANT CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACHAT DE LIANT POUR L'ENTRETIEN DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

*Rapporteur : Serge LAMOUREUX*

Le marché de fourniture de liant pour les travaux d'entretien et d'enduits arrive à échéance au 31 décembre 2016. Afin de renouveler le marché, le Conseil Départemental du Lot a saisi la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics portant possibilité de constitution de groupement de commandes.

Ce groupement de commandes permettra de lancer une consultation unique aboutissant à la conclusion de 3 marchés distincts pour chaque maître d'ouvrage constituant ce groupement :

- Le Département du Lot,
- La Communauté de Communes Cazals-Salviac,
- La Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Ce marché de fourniture en liant et enduits est un marché à bons de commande, valable un an et renouvelable 3 fois, jusqu'au 31 décembre 2020.

La convention (jointe en annexe) a pour objet la création du groupement de commande. Elle précise l'objet du groupement et précise les attributions du Département du Lot en tant que coordonnateur chargé de la gestion du groupement.

Par ailleurs, une commission d'appel d'offres doit être instaurée pour ce groupement conformément à l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient donc de valider la convention portant création d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de liant et de désigner, parmi les membres de la commission d'appel d'offres, un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Il est proposé de désigner Messieurs Claude Vigie et Christian Legrand, respectivement en tant que titulaire et suppléant pour siéger à la CAO du groupement.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention portant création d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de liant avec le Département du Lot et la Communauté de Communes Cazals-Salviac,
- désigne Messieurs Claude Vigie et Christian Legrand, respectivement en tant que titulaire et suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement,
- autorise Madame la Présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de fournitures issu du groupement,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothé-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-118 : FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DU VIGAN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE RELATIF AU PROGRAMME VOIRIE 2016

*Rapporteur : Claude VIGIE*

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux de réfection de la voirie, les travaux retenus pour l'année 2016 sur la Commune du Vigan concernent la VC n°5 du Pech Peyroux pour un montant estimé de 39 393,20 € HT, soit 47 271,84 € TTC.

En 2017, sont prévus les travaux sur la VC n°330, tronçon de la Molière pour un montant estimé de 9 224,54 € HT et les segments 5 et 6 de cette même voie communale pour un montant estimé de 14 919,01 € HT, ce qui représente un montant total estimé de 24 143,55 € HT, soit 28 972,26 € TTC.

La Commune du Vigan souhaitant réaliser en 2016 les travaux sur la voie communale 330 mentionnés ci-dessus en plus du programme retenu, par délibération n°2016-006-001 du 8 septembre 2016, le Conseil Municipal du Vigan a approuvé le programme de réfection de la voirie 2016 d'un montant total de travaux de 63 536,75 € HT, et décidé le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Quercy Bouriane d'un montant de 24 143,55 €.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le versement par la Commune du Vigan à la Communauté de Communes Quercy Bouriane d'un fonds de concours pour les travaux de réfection des voies, dont le montant s'élève à 24 143,55 €,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

*Sortie provisoire de Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ*

N°2016-119 : OPERATION DE RENOVATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE GOURDON-  
LANCEMENT DE L'OPERATION

*Rapporteur : Claude VIGIE*

La Communauté de Communes Quercy Bouriane a pris au 1er juillet 2016 la compétence de « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Parmi les équipements d'intérêt communautaire, figure la piscine municipale de Gourdon.

Cette piscine, construite dans les années 1960, présente aujourd'hui des signes de vétusté importants, notamment au niveau des circuits hydrauliques, ce qui engendre des coûts de fonctionnement élevés, et peut amener, à terme, à une fermeture complète de l'équipement.

Aussi, la Commune de Gourdon a entamé en 2015 une réflexion sur les besoins que doit remplir un projet de rénovation de la piscine. Cette réflexion s'est poursuivie au niveau intercommunal, lors du transfert de compétence.

La piscine municipale de Gourdon est un équipement essentiel pour la Communauté de Communes Quercy Bouriane, tant sur le plan du développement sportif local, que pour l'attractivité touristique. Un projet de cette ampleur nécessite une programmation claire, définie sur des objectifs partagés.

La piscine intercommunale de Gourdon devra :

- constituer un outil d'apprentissage de la natation, pour les scolaires notamment,
- offrir une période annuelle d'ouverture étendue,
- permettre de développer de nouvelles activités sportives aquatiques.

Afin de développer ces thèmes, il est proposé de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation de la rénovation de la piscine intercommunale de Gourdon. Cette mission, qui s'articulera en plusieurs phases, comportera quatre axes essentiels :

- réhabiliter certains ouvrages (hydrauliques notamment) montrant des signes de vétusté, et prévoir leur connexion, à terme, au réseau de chaleur réalisé par la Commune de Gourdon,
- réorganiser et effectuer une remise aux normes du bâtiment dans son ensemble (accueil, vestiaires, douche, local moniteur, poste de secours, club house) ainsi que des plages, des pédiluves et des bassins,
- réorganiser le parking, les cheminements piétons et assurer la mise en accessibilité de l'équipement (extérieure et intérieure),

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- étudier des solutions de couverture des bassins, d'aménagements spécifiques.

Dans le cadre de sa mission, le programmiste proposera plusieurs scénarios de rénovation, chiffrés en investissement et en fonctionnement, qui permettront aux élus communautaires de définir leur projet.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le démarrage des études de programmation pour définir le projet de rénovation de la piscine intercommunale de Gourdon,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

*Retour de Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ*

N°2016-120 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE TRANSPORT A LA DEMANDE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT

*Rapporteur : Fabienne LALANDE*

Le Transport à la Demande est un service public délégué à la Communauté de Communes par le Conseil Départemental, selon une convention. Celle-ci arrivait à son terme le 31 août 2016, après 3 reconductions successives par périodes d'un an, et ce afin que le Conseil Départemental procède à la révision de son schéma des transports dans le cadre d'une étude démarrée en 2012.

Cette étude a été suspendue en 2015 car la loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence du service de Transport à la Demande, à la Région, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans cette attente, il convient de reconduire, dans les mêmes conditions, la convention de délégation du service de transport à la demande du Conseil Départemental (jointe en annexe) au bénéfice de la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, et ce jusqu'au 31 août 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le transfert de la compétence Transport à la Demande à la Région sera bien effectif et la Région se substituera au Département dans la convention proposée. La réflexion engagée relative au Schéma Départemental des Transports va s'arrêter pour faire place à un Schéma Régional des Transports dont le contenu et le calendrier de réalisation ne sont pas encore connus.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la reconduction de la convention de délégation du service de transport à la demande avec le Conseil Départemental du Lot, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, soit jusqu'au 31 août 2017,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-121 : VENTE DES PARCELLES B1136, B586, B1282 et B1284 AU LIEU-DIT « LES PIECES GRANDES » A PAYRIGNAC A MADAME LASFARGUES LYDIE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Madame LASFARGUES Lydie souhaite se porter acquéreur des parcelles B1136, B586, B1282 et B1284 au lieu-dit « Les Pièces Grandes » à Payrignac.

Les contenances des parcelles B1136 et B586 sont respectivement de 18 895 m<sup>2</sup> et 1 290 m<sup>2</sup>.

Le modificatif du parcellaire cadastral nécessaire pour la cession des parcelles B1282 et B1284 précise les contenances respectives de 2 603 m<sup>2</sup> et 6 379 m<sup>2</sup>.

La superficie totale des parcelles cédées s'élève donc à 29 167 m<sup>2</sup> (plan en annexe).

Le prix de vente est proposé à 2,00 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 58 334,00 €.

Dans le cadre de la rédaction de l'acte de vente, il convient de joindre une délibération de l'assemblée précisant le visa de l'avis du Domaine sur la valeur vénale des terrains.

Considérant les avis du Domaine en date du 12 août 2016 et du 20 septembre 2016, estimant la valeur vénale des parcelles à 2,00 € le m<sup>2</sup>,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la vente des parcelles B1136, B586, B1282 et B1284, au lieu-dit « Les Pièces Grandes » à Payrignac, à Mme LASFARGUES Lydie dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-122 : VENTE DES PARCELLES B1281 ET B1283 AU LIEU DIT « LES PIECES GRANDES » A PAYRIGNAC AUPRES DE LA SARL « GROTTES DE COUGNAC »

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

La SARL « GROTTES DE COUGNAC », souhaite se porter acquéreur des parcelles B1281 et B1283, au lieu-dit « Les Pièces Grandes » à Payrignac, afin de réaliser un parking.

Le modificatif du parcellaire cadastral nécessaire pour cette cession précise les contenances de 167 m<sup>2</sup> pour la parcelle B1281 et 627 m<sup>2</sup> pour la parcelle B 1283, soit un total de 794 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente est proposé à 2 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 1588,00 € (plan en annexe).

Dans le cadre de la rédaction de l'acte de vente, il convient de joindre une délibération de l'assemblée précisant le visa de l'avis du Domaine sur la valeur vénale des terrains.

Considérant l'avis du Domaine en date du 12 août 2016, estimant la valeur vénale des parcelles à 2,00 € le m<sup>2</sup>,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la vente des parcelles B1281 et B1283, au lieu-dit « Les Pièces Grandes » à Payrignac, à la SARL « GROTTES DE COUGNAC » dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-123 : CONVENTION DE PASSAGE ET D'OCCUPATION POUR LE CHEMIN D'INTERPRETATION DE LA SOURCE DU PIAGE A FAJOLES

*Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ*

Dans le cadre de la mise en valeur du site préhistorique du Piage et de la Maison du Piage, il est rappelé la création du chemin d'interprétation de la source du Piage à FAJOLES par la Communauté de Communes Haute Bouriane.

Le tracé de cette randonnée emprunte des chemins ruraux et voies communales, mais aussi des chemins situés sur des parcelles privées.

Afin de permettre le passage des randonneurs pédestres, la Communauté de Communes Haute Bouriane avait contractualisé une convention de passage et d'occupation avec les différents propriétaires.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Développement touristique « *Aménagement et gestion d'équipements structurants pour la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du territoire* », et plus particulièrement des travaux d'entretien et de balisage que la Communauté de Communes pourrait être amenée à réaliser, il convient que la même convention de passage et d'occupation soit signée avec la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Les propriétaires privés concernés sont M. LALANDE Eric pour les parcelles D 542 et D 561, M. ROL Jean pour la parcelle D 541 et M. DENIS Maurice pour la parcelle D 551.

Par ailleurs, dans le cadre de l'entretien et de l'animation des Espaces Naturels Sensibles, le service « Agriculture et environnement » du Conseil Départemental peut être amené à réaliser des travaux d'entretien et des aménagements spécifiques sur ce chemin.

Le Conseil Communautaire doit donc se prononcer sur une convention tripartite entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane, le Conseil Départemental du Lot et chacun des propriétaires privés ci-dessus nommés (jointes en annexe).

Cette convention tripartite a pour objet d'occuper l'espace devant la grotte et permettre le passage des randonneurs pédestres et, de manière générale, de toutes les personnes pratiquant une activité de promenade non motorisée, sur la portion de chemin décrite au plan cadastral annexé. Cette autorisation n'implique aucune servitude de passage susceptible de grever la propriété susvisée.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental du Lot en date du 6 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

*Madame Fabienne LALANDE et Madame Nathalie DENIS ne participent pas au vote.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention de passage et d'occupation ci-avant proposée,
- autorise Madame la Présidente à signer cette convention avec Messieurs LALANDE Eric, ROL Jean, DENIS Maurice et le Conseil Départemental du Lot.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-124 : CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE LA REGION LANGUEDOC ROUSSILLON/ MIDI PYRENEES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

*Rapporteur : Daniel THEBAULT*

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

Vu le régime d'aide n° SA.40453 relatif aux aides en faveur de l'accès des PME pour la période 2014-2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1511-1 et L.1511 3,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 (n° 2016-084), accordant une aide à l'immobilier d'entreprise en faveur de OMNIBOIS 46,

L'entreprise OMNIBOIS 46, installée à Payrac depuis 2009, se trouve contrainte dans son développement par un manque d'espace, une insuffisance des réseaux et des difficultés d'accessibilité.

Cette entreprise connaît une forte croissance depuis 2011 et souhaite pouvoir se développer en conséquence. Elle a ainsi le projet de déménager son activité sur la zone économique de Quercy-Bouriane à Cougnac, sur la Commune de Payrignac.

Cette entreprise a pour activité l'exploitation forestière et la transformation du bois (sciage ; bois de chauffage ; piquets et production de plaquettes de scierie pour chauffage au bois). A ce titre, elle constitue un acteur structurant de la filière bois en Bouriane.

L'exploitation forestière est réalisée sur le Département du Lot, de la Corrèze, de la Dordogne et du Tarn-et-Garonne sur un rayon de 100 km autour du siège de l'entreprise.

En 2015, l'entreprise comptait 10 emplois directs et offre une perspective de création d'emploi de 8 postes supplémentaires dans les 5 ans qui suivront son déménagement.

Afin d'accompagner son développement, l'entreprise a sollicité des aides économiques notamment pour le financement de son projet immobilier auprès de la Région, de l'ADEME et de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Le 1<sup>er</sup> juin 2016, le Conseil communautaire a validé l'attribution d'une subvention à la Société OMNIBOIS 46 au titre des aides directes à l'immobilier d'entreprise pour un montant de 5 000 €.

L'aide à l'immobilier d'entreprise étant de la seule compétence des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, dotés de la compétence obligatoire en matière de développement économique, il convient aujourd'hui d'autoriser la Région Languedoc Roussillon/ Midi Pyrénées à attribuer une subvention à la société OMNIBOIS 46 au

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

titre de son projet d'installation sur la Zone d'Activités Economiques de Cougnac, sise sur la commune de Payrignac, et de formaliser cette intervention financière dans le cadre d'une convention telle qu'annexée à la présente délibération et selon le plan de financement suivant :

Montant global de l'opération :	1 062 658 €
Dépenses éligibles selon les critères d'intervention régionaux :	770 772 €
Région Languedoc Roussillon/ Midi Pyrénées :	100 000 €
ADEME :	60 000 €
Communauté de Communes Quercy-Bouriane :	5 000 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Mme la Présidente à procéder à la signature de la convention de cofinancement entre la Région Languedoc Roussillon/ Midi Pyrénées et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane pour la mise en œuvre des aides à l'immobilier d'entreprise.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-125 : TARIFS DU POLE NUMERIQUE

*Rapporteur : Daniel THEBAULT*

Lors de la séance du 10 février 2016 (délibération n°2016-012), le Conseil Communautaire validait le plan de financement pour l'adaptation du local communal situé « Boulevard des Martyrs à Gourdon » en vue de l'accueil de la Cyberbase et du pôle de ressources numériques.

Le service va donc prochainement déménager dans une surface disponible s'élevant à 268 m<sup>2</sup>, ce qui permet l'installation de la Cyberbase, d'un télécentre, d'un espace de travail numérique partagé, d'un laboratoire de fabrication (fab-lab) et d'une salle de visioconférence.

Actuellement, les tarifs en vigueur au sein de la Cyberbase et de l'Espace socio culturel de Saint Germain du Bel-Air sont les suivants :

- Première heure gratuite (accès libre) valable une année,
- gratuité pour les demandeurs d'emploi et publics en difficultés (minima sociaux, familles nombreuses), valable un an
- 1 € pour 1 heure pour les publics de passage en libre accès,
- tarif de 10 € par personne pour les stages,
- pénalité au tarif de 5 € par absence injustifiée des adhérents et ce dès la deuxième de ce type, pour les cours et ateliers,
- tarif de 3 € par personne (estivant), pour 5 heures en libre accès pour les mois de juillet et août,
- un tarif de 5 € la séance d'accompagnement personnalisé d'une heure sur rendez-vous, pour les adhérents (résolutions de problèmes techniques, virus...),
- forfait de 16 € d'adhésion annuelle adulte donnant accès libre, et participation aux ateliers, sauf stages,
- forfait de 10 € d'adhésion annuelle enfant moins de dix huit-ans donnant accès libre, et participation aux ateliers, sauf stages,
- forfait Pass jeunes (11-18 ans) de 16 € par an donnant accès à la cyberbase (accès libre, et participation gratuite aux ateliers), l'espace jeunes, l'espace socio-culturel de St Germain du Bel Air et la bibliothèque intercommunale de Gourdon,
- adhésion annuelle familiale de 32 € (à partir de trois personnes), donnant accès libre, et participation gratuite aux ateliers,
- 0,10 € la feuille d'impression noir et blanc au delà de 10 impressions,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- 0,50 € la feuille d'impression couleur au delà de 3 impressions,
- gratuité des impressions de 100 pages pour un document unique (ex : rapport de stage),

Pour les associations :

- gratuité pour les associations entrant dans le dispositif Cyberbase Solidaire, en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations (pour le moment le Secours Catholique et la Maison des Jeunes et de la Culture),
- gratuité pour les associations qui mettent en place un projet de partenariat d'actions ou d'événementiels avec la Cyberbase,
- 16 € par an pour le Président ou un membre du bureau d'une association donnant accès libre et la participation à 5 séances d'accompagnement,
- 50 € par an pour un groupe de 2 personnes ou plus, membres du bureau ou adhérents de l'association, donnant droit à 10 séances d'accompagnement,
- 100 € par an pour un groupe de 2 personnes ou plus membres du bureau ou adhérents de l'association, donnant droit à 20 séances d'accompagnement,
- 5 € pour toute séance d'accompagnement supplémentaire hors forfait.

En cas de perte de la carte d'adhérent, le renouvellement de celle-ci est d'1€.

Le forfait annuel n'est pas obligatoire pour accéder à la Cyberbase.

La mise en place d'un télécentre, d'un espace de travail numérique partagé, d'un laboratoire de fabrication (fab-lab) et d'une salle de visioconférence, en plus de la Cyberbase, va permettre de percevoir de nouvelles recettes. Pour cela, il convient de créer les nouveaux tarifs suivants :

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Proposition de grille tarifaire Pôle numérique					
CYBERBASE					
	1 an				
Accès libre autonome	Gratuit				
Forfait PASS-Jeunes 11-18 ans (accès libre, et participation gratuite aux ateliers Cyberbase, accès ESC, accès Bicoque, accès Bibliothèque intercommunale de Gourdon)	16,00 €				
Cours et ateliers (Adultes)	16,00 €				
Cours et ateliers (-18 ans)	10,00 €				
Réservations d'un poste	2,00 €				
	1 heure	5h			
Maintenance et assistance	5,00 €				
Cours individualisé (hors cours collectifs)	5,00 €				
Accès libre + assistance (été et visiteurs occasionnels)	1,00 €	3,00 €			
Demandeurs emplois, publics en difficultés (minima sociaux ...)	Gratuité				
	Noir	Couleur			
Impression	0,10 €	0,50 €			
TELECENTRE / VISIO CONFERENCE					
	1 mois	1 an			
Adhésion telecentre	5,00 €	60,00 €			
Adhésion co-working	5,00 €	16,00 €			
	1h	1/2 journée (3h00)	journée (7h)	Semaine	Mois
Salle de visio-conférence	50,00 €	80,00 €	120,00 €		
Bureau individuel 1 place		10,00 €	20,00 €	50,00 €	200,00 €
Bureau double 2 places prix par personne		5,00 €	10,00 €	30,00 €	160,00 €
Bureau open-space/co-working	3,00 €	4,00 €	8,00 €	20,00 €	140,00 €
Micro-formations	30,00 €	50,00 €	100,00 €		
Location d'un ordinateur dans Co-working		2,00 €	5,00 €	10,00 €	50,00 €
	1h				
Maintenance et assistance	5,00 €				
FABLAB					
		1 an			
Adhésion Fablab + Formation initiale/an	Base	16,00 €			
Formation par machine	Plus Formation	16,00 €			
	Plus réservation				
	1h	1/2 journée	journée		
Réservations d'un poste + machine	2,00 €	2,00 €	2,00 €		
	Plus Prix horaire	Plus Prix horaire 1/2 j			
Deoupeuse vinyle	2,00 €	5,00 €			
Machine à coudre	2,00 €	5,00 €			
Brodeuse numérique grand public	2,00 €	5,00 €			
Brodeuse numérique semi-pro	5,00 €	10,00 €			
			journée		
Imprimante 3D	Gratuit	Gratuit	8,00 €		
	1h	1/2 journée			
Gravure métal	5,00 €	10,00 €			
Decoupe laser	5,00 €	10,00 €			
	1h	1/2 journée			
Traceur	3,00 €	8,00 €			
plus le prix des copies à	Noir A1	Couleur A1			
Impression traceur	1,00 €	5,00 €			
Pôle numérique					
		1 an			
Forfait Créatif*		32,00 €			
Forfait studieux**		32,00 €			
Forfait Collaboratif***		48,00 €			
Forfait Malin****		80,00 €			

Tarif des matériaux				
Materiaux	unité			
	VINYLE simple	1m linéaire	Rouleau 5m	
	3,00 €	12,00 €		
Fil PLA 3D	1 gr	325gr	750gr	Pro/an
	0,05 €	15,00 €	30,00 €	150,00 €
Broderie	Heure	3 mois	6 mois	Pro/an
	2,00 €	10,00 €	20,00 €	150,00 €
Laser 30x60	Carton 2mm	Papier canson	Bois 5mm	
	4,00 €	1,00 €	2,00 €	

TELECENTRE / VISIO CONFERENCE			
Caution pour Visio conference	1 000,00 €		
Caution pour Bureaux	500,00 €		
Caution pour Co working	50,00 €	100,00 €	1 semaine
			plus d'une semaine

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

\*Le forfait « Créatif » ouvre droit, pendant un an, à l'accès à la Cyberbase et à ses cours ainsi qu'au Fab-Lab et fait bénéficier l'utilisateur d'une formation sur une machine-outil au choix.

\*\* Le forfait « Studieux » ouvre droit, pendant un an, à l'accès à la Cyberbase et à ses cours ainsi qu'à l'espace co-working et fait bénéficier l'utilisateur d'une demi-journée de co-working non fractionnable.

\*\*\*Le forfait « Collaboratif » ouvre droit, pendant un an, à l'accès à la Cyberbase et à ses cours ainsi qu'au Fab-Lab et à l'espace co-working et fait bénéficier l'utilisateur d'une formation sur une machine-outil au choix et d'une demi-journée de co-working non fractionnable.

\*\*\*\*Le forfait « Malin » ouvre droit, pendant un an, à l'accès à la Cyberbase et à ses cours, au Fab-Lab, au Télécentre et à l'espace co-working et fait bénéficier l'utilisateur d'une formation sur une machine-outil au choix et d'une demi-journée de co-working non fractionnable.

Les tarifs de la Cyberbase au sein du pôle numérique sont transposables à l'Espace socio culturel de Saint Germain du Bel- Air.

Afin de rendre le pôle numérique plus visible pour les télétravailleurs, il convient d'être présent sur une plateforme qui référence ce type de structure. Cette plateforme, « Bureaux à Partager (BAP) », propose aux télétravailleurs de pouvoir réserver en ligne des salles, bureaux, postes informatiques et machines. Pour faciliter la procédure de réservation (contrats, factures...), BAP propose de bénéficier d'un outil de gestion dénommé « Link ». Cette prestation est payante et représente 10% des recettes liées aux réservations en ligne.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les tarifs du pôle numérique comme ci avant présentés,
- valide l'usage de la plateforme BAP et de l'outil de gestion LINK pour les réservations en ligne, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-126 : REGLEMENT INTERIEUR DE LA CYBERBASE

*Rapporteur* : Daniel THEBAULT

La Cyberbase va prochainement emménager dans de nouveaux locaux communaux situés « Boulevard des Martyrs à Gourdon », au sein d'un pôle numérique qui comprend également un télécentre, un espace de travail numérique partagé, un laboratoire de fabrication (fab-lab) et une salle de visioconférence.

Afin d'être en corrélation avec les nouveaux locaux et usages proposés, il convient donc d'abroger le règlement intérieur de la Cyberbase, actuellement en vigueur, et d'en adopter un nouveau qui formalisera les droits et devoirs des usagers, au sein de la structure (règlement intérieur joint en annexe).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le règlement intérieur de la Cyberbase,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-127 : REGLEMENT INTERIEUR DU TELECENTRE

*Rapporteur : Daniel THEBAULT*

Suite à la création d'un télécentre au sein du nouveau pôle numérique de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, et afin d'être en corrélation avec les nouveaux usages proposés, il convient d'adopter un règlement intérieur qui formalisera les droits et devoirs des usagers, au sein de la structure (règlement intérieur joint en annexe).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le règlement intérieur du télécentre du pôle numérique,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-128 : REGLEMENT INTERIEUR DU FAB-LAB

*Rapporteur : Daniel THEBAULT*

Suite à la création d'un Fab-lab au sein du nouveau pôle numérique de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, et afin d'être en corrélation avec les nouveaux usages proposés, il convient d'adopter un règlement intérieur qui formalisera les droits et devoirs des usagers, au sein de la structure (règlement intérieur joint en annexe).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 4 octobre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le règlement intérieur du Fab-lab du pôle numérique,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 octobre 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Pouvoir de Christian LALANDE à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Danielle DEVIERS

N°2016-129: ACTUALISATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL QUERCY BOURIANE

*Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN*

Lors de sa séance du 15 décembre 2004, le Conseil Communautaire a validé la création de l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane et ses statuts afférents. Ceux-ci rappellent les règles générales d'administration et de fonctionnement applicables à l'office de tourisme, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, et détaillent en particulier son organisation et la composition de son Comité de direction.

Depuis 2004, ces statuts n'ont pas été mis à jour et s'avèrent, sur certains points, obsolètes d'un point de vue réglementaire.

Il convient donc de procéder à une actualisation des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, comme présentés dans le document joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les nouveaux statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP